

Nos animaux de compagnie ont-ils une âme ? À propos de quelques observations en milieu urbain

Anne-Marie Brisebarre

Résumé

L'engouement pour les animaux de compagnie concerne l'ensemble des pays occidentaux, la France se situant au deuxième rang mondial, après les États-Unis et devant les autres pays européens (Michaux, 1995). D'après des enquêtes statistiques de l'INSEE datant de la deuxième moitié des années 80, la moitié des foyers français héberge au moins un animal familier (Héran, 1987). Si un cliché situe principalement ces *pets* en milieu citadin, chez des couples sans enfant et des personnes isolées, l'analyse des démographes donne une toute autre image de leur cadre de vie : dans des familles ayant des enfants, résidant en particulier dans des maisons individuelles, en milieu rural et urbain (Herpin, Grimler et Verger, 1991).

En la replaçant dans le cadre du « système domesticatoire » occidental, J.-P. Digard (1998, 1999) donne une vision anthropologique de cette « passion cathartique » des Français pour leurs animaux de compagnie : il montre qu'à la proximité, parfois fusionnelle, avec les animaux familiers correspond une distance de plus en plus grande avec les animaux de rente. Le comportement vis-à-vis des animaux compagnons – avec lesquels on « partage son pain », les immanquables – s'oppose donc à l'attitude d'indifférence, masquant peut-être un sentiment de culpabilité, envers ceux que l'on mange, les animaux de boucherie, en particulier les produits de l'élevage industriel. Cependant le bien-être animal est de plus en plus pris en compte dans les pratiques d'élevage (Burgat et Dantzer, 2001).

Des associations protectionnistes vont plus loin et réclament des droits pour les animaux, une demande contestée tant sur le plan philosophique que juridique, de nombreux auteurs préférant invoquer les devoirs des hommes envers eux (Chapouthier, 1992). Quant au régime juridique de l'animal en droit civil, une nouvelle qualification est actuellement recherchée pour « répondre à la demande d'une société qui accorde à l'animal domestique une place de plus en plus importante » : il s'agirait de créer, entre les personnes et les choses, une catégorie spéciale pour les animaux (Antoine, 2005). Car, même si les animaux sont reconnus comme des êtres vivants sensibles, ils ne peuvent être considérés comme des « personnes ».

Pourtant, une observation attentive de la place des animaux de compagnie – en particulier les chiens et les chats – au sein des familles urbaines en Ile-de-France conduit à s'interroger sur leur véritable statut. Depuis une douzaine d'années, mes enquêtes se sont déroulées dans différents contextes, qu'il s'agisse des commerces et rayons

Anne-Marie BRISEBARRE est Anthropologue, directrice de recherche au CNRS au sein du Laboratoire d'Anthropologie Sociale du Collège de France (Paris).

Ses recherches s'articulent autour de deux thématiques de prédilection. Il s'agit des rapports entre les hommes et les animaux domestiques (systèmes d'élevage, savoirs pastoraux, races animales locales, etc.) et l'articulation entre social et biologique (statuts des animaux dans les sociétés rurales et urbaines, sacrifice et abattage rituel musulmans, expérimentation animale, santé et mort des animaux familiers, etc.) en France, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest.

des grandes surfaces consacrés aux besoins des *pets*, des manifestations organisées par des associations « animalitaires », des cabinets et cliniques vétérinaires prenant en charge des soins de plus en plus sophistiqués mais aussi la fin de vie des animaux urbains, des cimetières animaliers... À côté de l'inflation du marché animalier – qui n'atteint cependant pas les extrêmes constatés aux États-Unis, au Japon ou même depuis peu en Corée du Sud (Milliet, à paraître) et en Chine (Lionnet, 2006), pays où coexistent chiens gâtés et chiens de boucherie – ces enquêtes ont révélé une dimension particulière de la proximité entre les hommes et leurs animaux familiers, s'inscrivant dans une optique philosophique pour les uns, spirituelle pour d'autres.

Cette communauté de vie est particulièrement manifeste lors de la messe des animaux, célébrée dans une église catholique gallicane à Paris, à laquelle j'ai assisté une douzaine de fois entre 1997 et 2005 (Brisebarre, 2003, 2004). J'avais précédemment étudié des pèlerinages aux saints guérisseurs des bestiaux dans le sud du Massif Central (Brisebarre, 1993) et enquêté sur la place de ces rituels dans le système vétérinaire local (protection des troupeaux, mais aussi dernier recours lorsque le vétérinaire s'avoue impuissant). Cependant les animaux de rente, directement s'ils sont rassemblés sur le parvis de l'église ou par l'intermédiaire d'eau ou de sel béni, participent à ces rituels en tant que « biens de la terre », dont la fécondité et la productivité sont nécessaires à la vie des agriculteurs, et non en tant qu'individus.

Pour la messe des animaux, les chiens, chats, rongeurs, oiseaux, tortues et même des NAC (nouveaux animaux de compagnie) prennent place dans l'église. Ils sont bénis l'un après l'autre, de même qu'un nombre chaque année plus grand d'urnes funéraires. Lors des prêches, l'officiant aborde une question qui est sur les lèvres de nombreux participants et sous-tend celle de la place des animaux dans l'Église catholique – les animaux ont-ils une âme ? –, évoquant les « petites âmes des animaux » et le « paradis des animaux qui récompense ceux qui ont été fidèles à leurs maîtres ».

Par contre, sourde aux demandes des protectionnistes religieux, dans son nouveau Catéchisme paru en 1992 l'Église est restée sur la position d'anthropocentrisme annoncée dans la Genèse qui fait de l'homme, « créé à l'image de Dieu », le « gérant » des animaux dont il peut se servir légitimement pour se nourrir, se vêtir, mais aussi pour ses travaux et ses loisirs (paragraphe 2417) et n'apporte aucune réponse aux interrogations sur « l'immortalité des animaux » pour reprendre le titre d'un essai d'E. Drewermann (1992).

Ainsi, si deux des religions du Livre, le judaïsme et l'islam, accordent une âme à toutes les créatures vivantes, humaines et animales, pour le christianisme l'âme serait le propre de l'homme. Cependant quelques paroisses urbaines semblent reconnaître depuis peu à des familles et à leurs petits compagnons une « communauté d'âme », c'est-à-dire d'émotions et de sentiments partagés » (Héritier, 2004).

Colloque Ocha « L'homme, le mangeur, l'animal. Qui nourrit l'autre ? », Paris, 12 et 13 mai 2006